

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2024-0058

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **RE.LE.VI BIOCIDE FAMILY**,*

de la société *Relevi S.p.A.*

enregistrée sous le numéro *BC-EF020886-46*

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,

Vu les conclusions de l'évaluation du 02 octobre 2024,

Considérant que l'efficacité de la famille de produits RE.LE.VI BIOCIDE FAMILY] n'a pas été démontrée, ni pour les produits du méta-RCP 1 initialement revendiqué, ni pour la cible acariens des poussières Dermatophagoides pteronyssinus (adultes et larves) en absence d'un essai sur textile, et que par conséquent la famille de produits ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour ces usages,

Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 pour les autres usages,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 06 octobre 2034.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 24/12/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	RE.LE.VI BIOCIDE FAMILY]
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP18
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	RE.LE.VI. S.p.A.
	Adresse	Via Postumia 1, 46040 Rodigo Italie
Numéro de demande	BC-EF020886-46	
Type de demande	Demande de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0058	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	RE.LE.VI. S.p.A.
Adresse du fabricant	Via Postumia 1, 46040 Rodigo Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Postumia 1, 46040 Rodigo Italie

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
Adresse du fabricant	Lyon Vaise Business Center, 3 Place Giovanni Da Verrazzano, 69009 Lyon, France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited (Formerly Bilag Industries Pvt. Ltd.) Plot No.306/3 Phase II G.I.D.C, 396 195 Vapi, Gujarat, Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,74	0,88
Dihydro myrcénol	2,6-diméthyl-7-en-2-ol	Substance non active	18479-58-8	242-362-4	3,82	11,89
Linalol	3,7-diméthyl-1,6-octadien-3-ol	Substance non active	78-70-6	201-134-4	3,40	6,61
Alcool benzylique	Phenylmethanol	Substance non active	100-51-6	202-859-9	0,00	5,72
Acétate de linalyle	3,7-diméthyl-1,6-dien-3-yl acetate	Substance non active	115-95-7	204-116-4	2,39	4,53
Camphre	1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]heptan-2-one	Substance non active	76-22-2	200-945-0	1,42	2,88
3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyrane	3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyran	Substance non active	68039-40-7	268-256-8	0,61	1,32
Dodécane (mélange d'isomères)	Hydrocarbons, C4, 1,3-butadiene-free, polymd., triisobutylene fraction, hydrogenated	Substance non active	93685-81-5	297-629-8	0,00	49,63

2.2. Type de formulation

XX : autre (diffuseur passif)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Méta-RCP 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,86	0,88
Dihydro myrcénol	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	Substance non active	18479-58-8	242-362-4	8,40	11,89
Linalol	3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-ol	Substance non active	78-70-6	201-134-4	4,67	6,61
Acétate de linalyle	3,7-dimethyloct-1,6-dien-3-yl acetate	Substance non active	115-95-7	204-116-4	3,20	4,53
Camphre	1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-one	Substance non active	76-22-2	200-945-0	2,04	2,88
3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyrane	3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyran	Substance non active	68039-40-7	268-256-8	0,93	1,32

2.2. Types de formulations

XX : autre (diffuseur passif)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	Contient : Acétate de linalyle (N° CAS 115-95-7) Linalol (N° CAS 78-70-6)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Disque de cellulose dans support en plastique avec crochet contre les mites des vêtements et anthrènes des tapis – Intérieur – Non-professionnels

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits de lutte contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>), adultes, larves et œufs Anthrènes des tapis (<i>Anthrenus verbasci</i>), adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Disque de cellulose contenu dans un support en plastique disposant d'un crochet à utiliser dans les armoires pour la protection des vêtements et des textiles.
Méthode(s) d'application	Système ouvert : diffusion
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Taux d'application : 31,7 mg substance active/m ³ (équivalent à 3 diffuseurs/m ³). Efficace jusqu'à 6 mois. Espacer les traitements de 6 mois sans dépasser 2 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite ronde en PP (34,5 mm de rayon x 12 mm) avec crochet, dans un blister (PET): 215 x 116 x 14 mm (2 boites par blister)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- A utiliser uniquement par des adultes.
- Ouvrir le blister ou le sachet et sortir le produit. Soulever le crochet au dos du diffuseur et l'accrocher à la tringle à vêtements à l'intérieur de l'armoire.
- Utiliser 3 diffuseurs par m³ d'armoire. Adapter le nombre de diffuseurs en fonction du volume de l'armoire à traiter.
- Les armoires traitées doivent rester fermées autant que possible afin que les niveaux de vapeur soient maintenus pour une efficacité maximale.
- Retraiter en cas de nouvelle infestation sans dépasser le nombre maximal d'applications autorisées par an.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non cibles / animaux de compagnie.
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Une fois placé dans la penderie, éviter de toucher le produit biocide.
- A utiliser uniquement dans des endroits inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles.
- Éloigner les chats des éléments traités. Ce produit biocide contient de la transluthrine, qui peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Ne pas appliquer dans des pièces où des aquariums et/ou des terrariums sont présents.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- La transluthrine peut être dangereuse pour les chats. Si des signes d'empoisonnement apparaissent, demander immédiatement conseil à un vétérinaire et garder l'emballage à portée de main.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.
- Ne pas stocker à une température de plus de 30 °C.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

- Description du support (disque de cellulose)
- (a) dimensions et masse du disque : 30 x 30 x 3,14 mm / 3400 mg
 - (b) quantité de produit par disque : 1236,38 mg
 - (c) quantité de substance par disque : 10,57 mg (TC)
 - (d) surface active par disque : 28,26 cm²

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Mites 0145-1				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0058-1-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,86
Dihydro myrcénol	2,6-diméthyl-7-en-2-ol	Substance non active	18479-58-8	242-362-4	8,4

Nom commercial	Mites 0145-1				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0058-1-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Linalol	3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-ol	Substance non active	78-70-6	201-134-4	4,67
Acétate de linalyle	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-yl acetate	Substance non active	115-95-7	204-116-4	3,20
Camphre	1,7,7-trimethylbicyclo [2.2.1]heptan-2-one	Substance non active	76-22-2	200-945-0	2,04
3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyrane	3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phenyl-2H-pyran	Substance non active	68039-40-7	268-256-8	0,93

Nom commercial	K.PRO MITES LARVES K.PRO EXPERT MITES LARVES KAPO EXPERT MITES LARVES KAPO MITES LARVES Mites 4063-1				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0058-1-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,88
Dihydro myrcénol	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	Substance non active	18479-58-8	242-362-4	11,89
Linalol	3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-ol	Substance non active	78-70-6	201-134-4	6,61
Acétate de linalyle	3,7-	Substance non active	115-95-7	204-116-4	4,53

Nom commercial	K.PRO MITES LARVES K.PRO EXPERT MITES LARVES KAPO EXPERT MITES LARVES KAPO MITES LARVES Mites 4063-1				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0058-1-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
	dimethylocta-1,6-dien-3-yl acetate				
Camphre	1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-one	Substance non active	76-22-2	200-945-0	2,88
3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyrane	3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyran	Substance non active	68039-40-7	268-256-8	1,32

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Méta-RCP 2
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,74	0,74
Alcool benzylique	phenylmethanol	Substance non active	100-51-6	202-859-9	5,72	5,72
Dihydro myrcénol	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	Substance non active	18479-58-8	242-362-4	3,82	3,82
Linalol	3,7-dimethyl-1,6-octadien-3-ol	Substance non active	78-70-6	201-134-4	3,40	3,40
Acétate de linalyle	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-yl acetate	Substance non active	115-95-7	204-116-4	2,39	2,39
Camphre	1,7,7-trimethylbicyclo [2.2.1]heptan-2-one	Substance non active	76-22-2	200-945-0	1,42	1,42
3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyrane	3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyran	Substance non active	68039-40-7	268-256-8	0,61	0,61
Dodécane (mélange d'isomères)	Hydrocarbons, C4, 1,3-butadiene-free, polymd., triisobutylene fraction, hydrogenated	Substance non active	93685-81-5	297-629-8	49,63	49,63

2.2. Types de formulations

XX : Autre (diffuseur passif)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable, Catégorie 3 Irritation cutanée, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Irritation oculaire, Catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	Contient: Acétate de linalyle (N° CAS 115-95-7) Eucalyptol (N° CAS 470-82-6) Linalol (N° CAS 78-70-6) Alcool benzylique (N° CAS 100-51-6)

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Granulés pré-dosés dans sachet non tissé contre les mites des vêtements et anthrènes des tapis – Intérieur – Non-professionnels

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits de lutte contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>), adultes, larves et œufs Anthrènes des tapis (<i>Anthrenus verbasci</i>), adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Granulés pré-dosés contenus dans un sachet non tissé à utiliser dans les armoires et les tiroirs pour la protection des vêtements et des textiles.
Méthode(s) d'application	Système ouvert : diffusion
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Taux d'application: 62,6 mg substance active/m ³ (équivalent à 6 sachets/m ³). Efficace jusqu'à 6 mois. Espacer les traitements de 6 mois sans dépasser 2 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sachet non tissé en viscose de rayonne, polyester et polypropylène contenant 10 g de granulés. Chaque sachet est emballé dans un sac thermo soudé : 120 x 80 x 7 mm, PP05. 3/4/6 sachets (emballés individuellement dans le sachet PP05) dans une boîte en carton PAP21.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- A utiliser uniquement par des adultes.
- Ouvrir l'emballage et sortir le sachet du sac en plastique.
- Manipuler le sachet sans toucher la zone imprégnée du mélange biocide et le placer dans un tiroir ou dans une armoire.
- Utiliser 6 sachets par m³ de tiroir ou d'armoire. Adapter le nombre de sachets en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir à traiter.
- Les tiroirs ou armoires traités doivent être maintenus fermés autant que possible afin de maintenir les niveaux de vapeur pour une efficacité maximale.
- Retraiter en cas de nouvelle infestation sans dépasser le nombre maximal d'applications autorisées par an.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non cibles / animaux de compagnie.
- Au moment de la manipulation du produit, ne toucher que la partie dépourvue de substance biocide afin d'éviter tout contact avec la zone traitée.
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Une fois placé dans la penderie, éviter de toucher le produit biocide.
- A utiliser uniquement dans des endroits inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles.
- Éloigner les chats des éléments traités. Ce produit biocide contient de la transfluthrine, qui peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Ne pas appliquer dans des pièces où des aquariums et/ou des terrariums sont présents.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- La transfluthrine peut être dangereuse pour les chats. Si des signes d'empoisonnement apparaissent, demander immédiatement conseil à un vétérinaire et garder l'emballage à portée de main.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.
- Ne pas stocker à une température de plus de 30 °C.
- Durée de conservation : 4 ans.

6. Autre(s) information(s)

Description du produit :

(a) masse du support par pièce: 8591,1 mg / pièce

(b) quantité de produit biocide/substance sur le support par pièce : 1408,9 mg (produit), 10,43 mg (substance TC)

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Mites 0129-1				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0058-2-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,74
Alcool benzylique	Phenylmethanol	Substance non active	100-51-6	202-859-9	5,72
Dihydro myrcénol	2,6-diméthyl-7-en-2-ol	Substance non active	18479-58-8	242-362-4	3,82
Linalol	3,7-diméthyl-1,6-octadien-3-ol	Substance non active	78-70-6	201-134-4	3,4
Acétate de linalyle	3,7-diméthyl-1,6-dien-3-yl acetate	Substance non active	115-95-7	204-116-4	2,39

Nom commercial	Mites 0129-1				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0058-2-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Camphre	1,7,7-trimethylbicyclo [2.2.1]heptan-2-one	Substance non active	76-22-2	200-945-0	1,42
3,6-dihydro-2,4-diméthyl-6-phényl-2H-pyrane	3,6-dihydro-2,4-dimethyl-6-phenyl-2H-pyran	Substance non active	68039-40-7	268-256-8	0,61
Dodécane (mélange d'isomères)	Hydrocarbons, C4, 1,3-butadiene-free, polymd., triisobutylene fraction, hydrogenated	Substance non active	93685-81-5	297-629-8	49,63